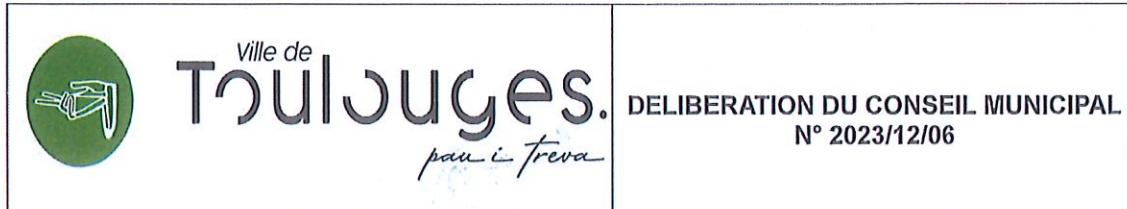


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2023	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration :
En exercice : 27	Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE
Présents : 24	Secrétaire de séance : Rudy KLEIN
Votants : 24	

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE "AGRICULTURE "

- Renouvellement de la commission, à la suite de la démission d'un élu -

Laurent LOPEZ informe les élus de la démission le 9 novembre 2023, de Monsieur Khalid NESSAR, inscrit sur la liste « Pour vous Toulougiens ».

A la suite de cette démission et afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée municipale il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur Khalid NESSAR au sein de la commission extra-municipale "**Agriculture**" composée de 8 membres.

Laurent LOPEZ propose de désigner Fabrice SCHORDING en qualité de membre de cette commission en suppléance de Monsieur Khalid NESSAR.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Fabrice SCHORDING en qualité de membre de la commission extra-municipale "**Agriculture**", en remplacement de Monsieur Khalid NESSAR.

PRECISE que la commission est dorénavant composée des membres suivants :

- Nicolas BARTHE
- Eric GARAVINI
- Fabrice SCHORDING
- Eric BOSQUE
- Sandrine RABASSE
- Béatrice BAILLEUL
- Bernard PAGES
- Michel PLAZA

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 066-216602136-20231205-DELIB20231206-DE




2023/555
NB

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 11/12/2023

Fait à Toulouges, le 5 décembre 2023

Le Maire,



Nicolas BARTHE



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11/12/2023